

Province de  
**HAINAUT**

Arrondissement de  
**MONS**

Administration Communale de  
**7350 HENSIES**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DE HENSIES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
REDEVANCE COMMUNALE SUR L'ACQUISITION D'UN CAVEAU,  
COLUMBARIUM, CONCESSION- EXERCICES 2020 À 2025**

---

**Séance publique du 24 juin 2019**

**Présents :** MM MM. Eric THIEBAUT, Bourgmestre,  
Norma DI LEONE, 1ère Échevine,  
Eric THOMAS, Cindy BERIOT, Yvane BOUCART, Échevins,  
Fabrice FRANCOIS,  
Myriam BOUTIQUE, Caroline HORGNIES, Yüksel ELMAS, Gaétan  
BLAREAU, Carine LAROCHE, Michaël DEMOUSTIER, André ROUCOU,  
Jean-Luc PREVOT, Bernadette DEWULF, Lindsay PISCOPO, Ingrid  
LEROISSE Conseillers communaux

Jean-Pierre Landrain, Directeur général ff.

Conformément à l'article L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la  
décentralisation, la séance est ouverte et présidée par M. Eric THIEBAUT,  
Bourgmestre.

M. Jean-Pierre Landrain, assiste à la séance en tant que Secrétaire.

---

Il est passé au point n° 37 de l'ordre du jour concernant Redevance communale sur  
l'acquisition d'un caveau, columbarium, concession- Exercices 2020 à 2025

---

Vu les articles 41,162 et 170 §4 de la constitution;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la de la Décentralisation, notamment l'article  
L1122-30;

Vu les articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation;

Vu le décret du 14 décembre 2000(M.B.18.1.2001) et la loi du 24 juin  
2000(M.B.23.9.2004,éd.2) portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale,  
notamment l'article 9.1 de la Charte;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de  
recouvrements de taxes communales;

Vu les recommandations émises par la circulaire du 16.05.2019 relative à l'élaboration des  
budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne, à l'exception des communes et  
des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone, pour l'année 2020;

Vu la communication du dossier à la directrice financière faite en date du  
20.05.2019 conformément à l'article L1124-40 §1,3° et 4° du Code de la Démocratie Locale et  
de la Décentralisation;

Vu l'avis favorable rendu par la directrice financière en date du 24.05.2019 et joint en annexe;  
Vu que la commune doit se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public;

**Par ces motifs,**

**Le Conseil communal décide à l'unanimité :**

Article 1

Il est établi au profit de la Commune, pour les exercices 2020 à 2025, une redevance communale relative à la l'acquisition d'un caveau, d'un columbarium et d'une concession aux cimetières communaux de Hensies.

Article 2

La redevance fixée est payable, sur le compte bancaire de l'Administration Communale ou en mains propres auprès de l'agent responsable de l'état civil qui en délivrera quittance.

Cette redevance est payée par la personne qui en formule la demande

Article 3

Les redevances sont fixées comme suit :

- Concession : 240 € (si la demande émane d'une personne domiciliée dans l'entité)
- Concession : 480 € (si la demande émane d'une personne domiciliée hors entité)
- Columbarium : 240 €
- Caveau 1 four : 660 €
- Caveau 2 fours : 895 €
- Caveau 3 fours : 1075 €

Article 4

A défaut de paiement, le recouvrement de la redevance sera poursuivi conformément aux dispositions prévues par l'article L1124-40§1er, 1° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Dans les cas non visés par cet article, le recouvrement de la redevance sera poursuivi devant les juridictions civiles compétentes.

Article 5

Le présent règlement sera soumis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation.

*Par le Conseil communal :*

**Le Secrétaire**

**Jean-Pierre Landrain (s)**

**Le président**

**Eric Thiébaud (s)**

**Pour extrait conforme, Hensies le 17 novembre 2022**

**Le Directeur général**

**Michaël Flasse**



**Le Bourgmestre**

**Eric Thiébaud**

